

Durée de la formation : 1 journée.

Nombre de participants : 8 personnes maximum.

Public concerné : Ce module est destiné aux personnes ayant à intervenir pour des opérations de maintenance ou de travaux spécifiques entraînant un risque de chute avec dénivellation.

Pré requis : Etre apte médicalement. Avoir plus de 18 ans. Etre titulaire d'une attestation de formation initiale « Sécurité en Hauteur ».

Milieu : Public évoluant dans un milieu non équipé.

Matériels et supports nécessaires : EPI, salle, accès libre aux structures nécessaires à la partie pratique.

Objectifs de la formation

- Rappel sur la réglementation en vigueur sur les travaux en hauteur.
- Corriger les dérives éventuelles sur le fonctionnement des EPI.
- Rappel sur les comportements et les gestes les plus sûrs dans un milieu non sécurisé.
- Valider la mise en pratique de la procédure d'évolution et de progression.

Contenu de la formation

Partie théorique

- Rappel sur les principes généraux de prévention.
- Rappel sur la réglementation spécifique.
- Présentation des nouveautés EPI si nécessaires et si adaptés.
- Validation des connaissances théoriques et correction.
- Reprise des points non acquis.

Partie pratique

RAPPEL ET CORRECTION

- Si nouveauté EPI, démonstration et explication sur l'intérêt de celle-ci.
- Réglage et points de contrôle des équipements de protection individuelle.
- Progression au moyen de la longe absorbeur sur ancrage existant.
- Réalisation d'amarrage provisoire à l'aide d'anneaux de sangle.
- Vérification des nœuds (huit, cabestan).
- Mise en place d'une ligne de vie horizontale provisoire et déplacement.
- Utilisation de l'antichute à rappel automatique (AARA).
- Utilisation de la longe de maintien.
- Manœuvre de réchappe (personne consciente et inconsciente).
- Pliage de la corde.
- Validation des aptitudes.